N°6 | Coordination SUD | Octobre 2017

LES NOTES DE SUD

AGRICULTURE • ALIMENTATION

Les Échos de Rome 2017

La 44e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) s'est tenue au sein des Nations unies à Rome du 9 au 13 octobre 2017[1]. L'évaluation de cette plateforme internationale et intergouvernementale, la nutrition et la gestion durable des forêts y étaient à l'ordre du jour. Réuni en forum durant les deux jours précédents cette session, le Mécanisme de la société civile (MSC) a de nouveau pris une part active et constructive aux travaux du CSA. Des organisations membres de Coordination SUD s'y sont associées. Les manifestations du MSC ont notamment permis de dénoncer les risques des méga-fusions dans le secteur de l'agroalimentaire, de défendre les droits des femmes et de porter les voix des sans-terres et des victimes de l'insécurité alimentaire.

© FAO - Alessandra Benedetti

La nutrition revient à l'agenda du CSA

Près d'un tiers de la population mondiale souffre d'une des formes de malnutrition (malnutrition aigüe et chronique, carences en micronutriments et vitamines, surpoids, obésité, etc.) Ainsi, si 815 millions de personnes souffrent de sous-alimentation (moins de 1600 kcal/jour), environ 2 milliards souffrent d'une ou plusieurs formes de malnutrition[2]. Selon les prévisions des expert-e-s, en 2050, une personne sur deux sera victime de malnutrition. Les chiffres de la malnutrition sont un indicateur intéressant qui donne une vision plus holistique de la qualité des systèmes alimentaires actuels et de leurs impacts sur la santé, alors que la sous-alimentation, telle que mesurée par la FAO, se limite à un nombre moyen de kilocalories estimé par personne.

1. Cette 44e session s'est ouverte quelques semaines après que la FAO, le FIDA, l'OMS, le PAM et l'Unicef aient publié *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, faisant état de 815 millions de personnes souffrant de la faim. À la veille de conclure les négociations, ce chiffre rappelait à l'ensemble des parties prenantes que la lutte contre la faim n'est pas un combat dépassé, et qu'il est de la responsabilité et de la crédibilité du CSA de s'attaquer aux causes structurelles et d'apporter des réponses concrètes aux populations impactées.
2. HLPE, *Nutrition et systèmes alimentaires*, rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2017

© FAO - Giuseppe Carotenuto

La sous-nutrition est à la croisée des secteurs : agriculture, santé, eau, hygiène et assainissement. Depuis toujours, la nutrition a fait face à un handicap majeur : c'est un sujet qui est à la fois partout et nulle part en même temps. Le secteur de la santé a souvent tendance à limiter son implication au traitement de la sous-nutrition aigüe. Quant au secteur agricole, il a encore tendance à considérer à tort, qu'en augmentant la production agricole, on améliore la nutrition.

En 2014, 22 ans après la première Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tous les États du monde se sont réunis à nouveau à Rome et se sont mis d'accord sur un texte négocié (la déclaration de Rome) et un cadre d'action comportant 60 recommandations. Depuis lors, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) ont été adoptés avec pour la première fois une mention claire de la nutrition et deux indicateurs spécifiques qui lui sont dédiés. Avec la seconde conférence sur la nutrition, la société civile qui travaille sur cette problématique s'est à la fois renforcée et diversifiée. Alors que jusqu'alors, la société civile travaillant sur la nutrition était surtout composée de grandes organisations internationales du Nord et que les mouvements sociaux considéraient que la nutrition était un sujet principalement technique, les choses ont largement changé. En 2015 suite à la CIN2, le CSA a appelé à la constitution d'un groupe de travail sur la nutrition en son sein et demandé au HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition) de rédiger un rapport sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Ce rapport a été rédigé au cours des derniers mois et présenté lors de cette 44e session du CSA. Parallèlement, un groupe de travail sur la nutrition s'est constitué au sein du MSC et dans lequel Action contre la Faim est fortement impliquée, aux côtés notamment de la Via Campesina et d'URGENCI.

Depuis la seconde CIN en 2014, plusieurs engagements internationaux ont été pris dans le cadre en particulier des ODD et par le lancement de la Décennie d'action pour la nutrition en 2016. Les États multiplient les preuves d'engagements en faveur d'une meilleure nutrition mais ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une feuille de route précise et les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.

La nutrition a été plus présente que jamais dans l'agenda de cette 44e session, puisqu'une journée entière lui a été consacrée. Au programme : la présentation du rapport du HLPE qui a donné lieu à une discussion sur la suite du processus et un point d'étape sur le suivi des décisions prises pendant la CIN2 et depuis le lancement de la Décennie d'action pour la nutrition.

Le MSC a regretté la sortie très tardive du rapport et surtout l'absence de traduction de celui-ci dans d'autres langues officielles que l'anglais, privant une très grande partie des participant-e-s au CSA de la possibilité de lire, comprendre et se prononcer sur son contenu. Le MSC appuyé par certains États dont la France, a fortement déploré ce non-respect de l'obligation de multilinguisme des Nations unies.

Concernant le rapport du HLPE, le MSC a notamment regretté que les systèmes alimentaires basés sur l'agroécologie soient présentés comme traditionnels tandis que les systèmes basés sur l'agriculture industriels soient qualifiés de « moderne » par les expert-e-s du HLPE. Le MSC s'est félicité de la mention faite au sujet des conflits d'intérêt et de l'importance de les gérer pour les limiter.

En plus de la journée dédiée à la nutrition, de nombreux événements parallèles ce sont tenus en marge des séances plénières dont un sur l'agriculture pour une bonne nutrition organisé par la France, la direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG Devco), Ifoam et Action contre la Faim. Cette table-ronde a été modérée par Delphine Borione, nouvelle Représentante permanente de la France auprès des trois agences romaines des Nations unies. La France en a profité pour mentionner la feuille de route nutrition adoptée en 2016 et a rappelé à quel point la nutrition devait rester un sujet central dans les débats du CSA.

Quant à la suite du processus de négociation sur la nutrition, les États se sont mis d'accord pour prendre le temps de s'approprier le contenu du rapport et rédiger des termes de référence pour définir le type de produit auquel ils souhaitent aboutir. Les États n'étaient pas tous d'accord sur l'ambition que devait revêtir ce produit. À suivre.

Forum sur l'autonomisation des femmes

En amont de la 44e session du CSA, s'est tenu à Rome le 25 septembre, le Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et la nutrition, au cours duquel les membres du MSC et les parties prenantes présentes ont abordé les nouveaux défis et les obstacles persistants en matière d'autonomisation des femmes dans l'agriculture et l'alimentation.

Durant la matinée, plusieurs représentantes d'organisations membres du MSC (telles la Marche Mondiale des Femmes, East Africa Farmers Federation et la Via Campesina) ont dressé un

état des lieux des défis et obstacles persistants et ont présenté des initiatives et des bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques existants, visant à réduire l'écart entre les sexes dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Les discussions ont porté sur le rôle des femmes dans la transition vers des systèmes de production plus durables (y compris des systèmes reposant sur l'agroécologie), mais aussi sur l'importance de la participation des femmes et des mouvements sociaux, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière de *leadership*, de prise de décisions ou d'emploi. Il a également été souligné la nécessité de mettre en œuvre les cadres normatifs existants, d'en assurer le suivi et d'allouer des ressources à cet effet, en tenant compte de la question de l'égalité entre les sexes lors de l'élaboration des budgets. Plus largement, il est fondamental de mener des politiques qui cherchent résolument à faire changer les mentalités pour que les droits des femmes se concrétisent pleinement.

Les questions relatives au CSA ont souligné le rôle du Comité dans la promotion de l'autonomisation des femmes, notamment en matière de mesures concrètes pour améliorer la mise en œuvre des cadres normatifs nationaux et internationaux.

À l'occasion de la Journée internationale de la fille, le 11 octobre, Helen Hakena, directrice de Leitana Nehan Women's Development Agency, a restitué au CSA les conclusions du forum. Les parties prenantes du CSA ont dans leur grande majorité affirmé leur soutien à la déclaration issue du forum et ont en particulier rappelé la nécessité pour les pays membres des Nations unies de respecter les engagements pris en vue de parvenir à l'égalité femmes-hommes et de concrétiser les droits des femmes et des filles et l'autonomisation des femmes. À cet effet, le CSA a rappelé que les États se devaient d'élaborer des politiques et des programmes nationaux, réaliser des investissements et mettre à disposition des ressources humaines et financières. Le Comité a également souligné la nécessité de mener des travaux visant à ce que la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedaw) et sa recommandation sur les droits des femmes rurales, soient mises en œuvre et suivies par les organes compétents.

Enfin, le Comité a insisté sur la prise en compte des questions de l'égalité entre les sexes, des droits des femmes et des filles dans l'ensemble de ses activités, de ses publications et dans son plan d'action qui devra faire apparaître des mesures concrètes visant à l'autonomisation des femmes.

© FAO - Riccardo De Luca

La gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

La 44e session du CSA a adopté des recommandations concernant les forêts et leurs contributions à la sécurité alimentaire et la nutrition des populations. Le document est le premier document onusien sur le sujet qui prend en compte et reconnaît les populations vivant dans ces milieux forestiers. Le texte reconnaît les relations spirituelles, culturelles, sociales, politiques et économiques que les communautés dépendantes des forêts entretiennent avec leur environnement. Ces différentes dimensions contribuent largement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations : diversification de l'alimentation et des apports nutritifs, sources de revenus additionnels, amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques extrêmes, meilleure adaptation aux changements climatiques.

Cela étant dit, le texte présente une lacune fondamentale : il n'exclut pas les plantations forestières à grande échelle et ne mentionne pas leur spécificité. Ces monocultures – d'espèces souvent exotiques (palmiers à huile, eucalyptus, pins, acacia, hévéas, etc.) – affectent lourdement la biodiversité, appauvrissent la fertilité des sols, assèchent les sols et les nappes phréatiques, et sont une cause importante de déforestation dans le monde. Elles ont donc des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire et la nutrition des populations locales.

Le processus de négociations a souffert d'un temps extrêmement limité et de cruels manques de ressources, qui ont expliqué un très grand retard dans la traduction du rapport du HLPE, l'absence de traduction des propositions de recommandations et l'impossibilité de poser l'ensemble des enjeux de ce débat. La discussion concernant les monocultures n'a pas été ouverte au cours des négociations de ce texte. Un espace de travail informel sera finalement créé afin de poser ce problème et de pouvoir en discuter lors des intersessions à venir.

La suite de l'évaluation du CSA

Le CSA a été créé en 1975 en réponse aux crises alimentaires de 1974. Il a été réformé en 2009 suite aux crises alimentaires de 2007 et 2008. Il a originellement pour mission de répondre efficacement aux crises alimentaires et aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Il doit poursuivre ainsi la réalisation progressive du droit à l'alimentation.

Une séance de cette 44e session concernait le processus d'évaluation du CSA. Les échanges portaient sur un rapport présentant les résultats de la consultation menée en juin et juillet 2017 en vue d'élaborer la suite à donner à l'évaluation indépendante

du CSA dont le rapport final a été transmis à toutes les parties prenantes en avril dernier. L'équipe d'évaluation y soulignait que « *le CSA était la seule plateforme du système des Nations unies qui rassemble un éventail extrêmement large de parties prenantes au niveau mondial afin d'élaborer des directives et des recommandations de politique générale dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en faisant participer la société civile et le secteur privé à tous ses travaux importants et en s'appuyant sur les éléments concrets qui figurent dans les rapports du HLPE* ». Elle a reconnu que le comité avait contribué à l'amélioration de la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Elle a formulé 14 recommandations visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du comité.

Dans l'ensemble, les parties prenantes au CSA étaient d'avis que les constatations, les conclusions et les recommandations communiquées fournissaient une base solide et complète sur laquelle s'appuyer pour renforcer le comité. Plusieurs États ont exprimé en plénière la nécessité que le CSA soit plus attirant et vibrant, notamment en permettant la participation de personnes plus jeunes. Un plan d'action sera achevé au cours de la période d'intersessions de 2018 et présenté au CSA pour approbation à sa 45e session car celui-ci n'aura pas eu le temps, en 2017, de débattre de toutes les recommandations et de convenir de la suite à y donner.

Le MSC a pris activement part au processus d'évaluation. Des organisations françaises participant au CSA et la Confédération Paysanne avaient répondu aux questions de l'équipe d'évaluation. Le MSC souhaite que cette évaluation puisse contribuer à mener à bien la réforme du CSA pour que celui-ci accomplisse pleinement ses missions initiales. Il a pour mandat d'être un réel espace de décisions politiques et non d'être seulement un forum de discussions.

Dans le cadre de cette évaluation le MSC a rappelé la richesse et l'importance cruciale de sa participation au CSA, comme porte-parole d'environ 380 millions de personnes dont de nombreuses sont particulièrement affectées par l'insécurité alimentaire[3]. L'ouverture qu'offre le CSA à la société civile est selon le MSC une perspective encourageante et inspirante pour l'ensemble du système des Nations unies.

L'agroécologie pousse la porte du CSA !

Après près de 10 années de demandes de la part du MSC, l'agroécologie est enfin inscrite au sein du programme de travail pluriannuel (PTA) du CSA pour 2018 et 2019. En effet, la rédaction d'un rapport du HLPE portant sur les *Approches agroécologiques et autres innovations en faveur de systèmes alimentaires durables contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition*, a été approuvée. Il doit être publié en 2019 et serait alors discuté lors de la session du CSA de la même année.

La mise à l'agenda du CSA d'une thématique aussi cruciale que l'agroécologie est une réelle avancée qui doit pouvoir faire progresser la sécurité et la souveraineté alimentaires des populations dans un contexte de changements climatiques et de pression accrue sur les ressources naturelles. Il s'agira d'être particulièrement vigilant-e-s aux orientations et principes définis par ce rapport, qui doit poser des critères et recommandations politiques fortes afin d'encourager la transition agroécologique, véritable solution d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques. L'approche « innovation » en particulier, pourrait se traduire par un lobby important de l'industrie semencière en faveur des OGM.

3. Les contributions du Mécanisme de la société civile au CSA sont disponibles pour la plupart sur ce site : www.csm4cfs.org/fr

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD
Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : ActionAid France, Action contre la Faim, AEFJN, aGter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CRID, Gret, IECD, Inter Aide, Iram, ISF AgriSTA, MADERA, Oxfam France, Plate-Forme pour le Commerce Équitable, Secours Catholique-Caritas France, SOL et UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation :
Sébastien Chailleux, ActionAid France
Email : s.chailleux@peuples-solidaires.org
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Sébastien Chailleux (ActionAid France), Maureen Jorand (CCFD-Terre Solidaire), Sara Lickel (Secours Catholique-Caritas France), Carline Mainenti (AVSF) et Peggy Pascal (Action contre la Faim)

Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.